

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-09-102**  
 OBJET : **DENOMINATION DE VOIES : IMPASSE DES RENARDIERES**  
 Nomenclature : **8.3.1**

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 25  
**Pouvoirs** : 4  
**Absents** : 0  
**Votants** : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2018 09 - Annexe  
 Dénomination impasse des  
 Renardières.pdf

Le dix-sept septembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept septembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER, Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY

**Rapporteur** : Monsieur Philippe LEBASTARD

Dans le cadre du permis d'aménager n°044 209 17 E 3019 situé rue de la Rinçais, une impasse a été créée. Il convient aujourd'hui de la dénommer.

Les propositions ci-dessous ont été faites aux membres de la commission Aménagement réunie le 5 septembre 2018 :

- impasse Odipole (proposition de la maîtrise d'ouvrage)
- impasse des Renardières
- impasse de l'Etouble

Après échanges, les membres de la commission Aménagement ont retenu la dénomination suivante : impasse des Renardières.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

**- DE DENOMMER l'impasse du permis d'aménager n°044 209 17 E 3019 : impasse des Renardières.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 17 septembre 2018  
 Le Maire, Alain ROYER.

